

Dossier de presse AFSCM

L'AFSCM ET LE SANS CONTACT MOBILE

Sommaire..... p 1

L'AFSCM, pour développer le sans contact mobile en France..... p 2 à 4

Le NFC mobile dans le monde et en France..... p. 5 à 7

**« Nice, ville sans contact mobile » : le premier test commercial
à grande échelle des services mobiles sans contact en Europe.....p. 8 / 9**

**Cityzi™, une signalétique pour faciliter l'adoption
du sans contact mobile en France et en Europe.....p. 10 / 11**

La technologie des services mobiles sans contact p. 12 / 13

Les services mobiles sans contact révolutionnent le quotidien !..... p. 14 à 18

- Des services innovants suscitant un fort engouement
- Transport : le NFC mobile ou la généralisation du sans contact
- Banques et commerce : un nouveau mode de paiement simple, rapide et sécurisé
- Collectivités locales : simplifier et améliorer la vie quotidienne des usagers
- Marketing et communication : prolonger et individualiser la relation avec le consommateur
- Billetterie / Contrôle d'accès / Sécurité : des applications évidentes et simples
- L'information de proximité plus accessible que jamais

CONTACT PRESSE

Samira Fertas - Com & Co (Paris) +33 (0)6.15.41.20.59 +33 (0)1.43.55.20.61

samiraf@com-n-co.com

L'AFSCM, POUR DEVELOPPER LE SANS CONTACT MOBILE EN FRANCE

I - L'ASSOCIATION FRANÇAISE DU SANS CONTACT MOBILE EN BREF

Association à but non lucratif régie par la loi de 1901, l'AFSCM a été fondée en avril 2008 par les trois opérateurs mobiles Orange France, SFR et Bouygues Telecom. Elle réunit tous les acteurs du sans contact mobile en France et œuvre, en lien avec eux, à un développement harmonieux de ce marché, au service des consommateurs.

Les principaux objectifs de l'AFSCM sont de :

- faciliter le développement technique et commercial des services sans contact mobiles
- promouvoir leurs avantages, auprès des entreprises et des particuliers

L'AFSCM travaille dans le cadre de commissions thématiques chargées de préparer les publications techniques et marketing de l'association afin d'accélérer le déploiement des services sans contact mobiles en France. Elle œuvre à la création d'un éco-système ouvert constitué de services et équipements interopérables.

II - LES MEMBRES DE L'AFSCM

Ouverte à tous les acteurs du marché, l'AFSCM est structurée autour de trois collèges :

- Les opérateurs mobiles : Bouygues Télécom, Orange France, SFR, NRJ Mobile
- Les fournisseurs de services : Airtag, BNP Paribas Personal Finance, Crédit Mutuel Centre-Est, Laser, Société Générale, Veolia transport
- Les industriels (terminaux, cartes SIM) : Atos Worldline, Business Anywhere, Gemalto, Oberthur Technologies, Connectings, Prylos, Sagem Orga, Innovision, Multimedia Business Services.

III - LES TRAVAUX DE L'AFSCM

- Spécifications techniques

Forte des travaux que ses opérateurs membres avaient conduits dans le cadre de groupes de travail sectoriels (Ulysse pour le transport public urbain, Pegasus pour le paiement bancaire) et dans les instances internationales (comme par exemple la GSMA, le NFC Forum, l'ETSI ou encore Global Platform), l'AFSCM a travaillé à synthétiser ces travaux et les compléter afin de permettre un déploiement dès 2010. Contrairement à des technologies plus anciennes, l'AFSCM a spécifié une solution ouverte, largement basée sur des normes et standards internationaux pour les services NFC mobiles, et complétés pour les éléments relatifs au parcours client (information, souscription, chargement de service, etc). L'infrastructure ainsi mise en œuvre permet l'interopérabilité des services et des équipements, c'est-à-dire la possibilité pour un éditeur de développer et distribuer son service vers les mobiles de tous ses clients quel que soit l'opérateur mobile choisi. Ce choix stratégique contribue à accélérer le déploiement du NFC mobile en France car il crée les conditions d'un marché concurrentiel des services et des équipements, chacun restant libre de contracter avec le prestataire de son choix.

Cette solution et cette approche sont proposées aux acteurs des autres pays européens afin de favoriser l'émergence d'un marché européen unifié des services et équipements NFC mobile. Les consommateurs français et leurs voisins européens pourraient ainsi utiliser leurs téléphones mobiles NFC et les services sans contact mobile où qu'ils se trouvent en Europe.

L'AFSCM a publié ses spécifications techniques à l'attention de tous les intervenants français et étrangers de la chaîne de valeur du NFC mobile : émetteurs d'applications, SSII, fournisseurs de cartes SIM et de téléphones NFC, etc. Elles sont disponibles en téléchargement gratuit sur son site www.afscm.org.

- Coordination du déploiement « Nice, ville sans contact mobile »

Prévu pour le printemps 2010, Nice est le premier déploiement pré-commercial à grande échelle des services sans contact mobiles en Europe. Les opérateurs mobiles français commercialiseront les premiers terminaux NFC industriels auprès de plusieurs milliers de clients. Ces derniers découvriront pour la première fois en France, une offre multiservices sans contact mobile, bénéficiant du support des opérateurs mobiles.

- Signalétique



CityziTM est une marque créée par l'AFSCM visant à faciliter l'appropriation de la technologie sans contact mobile par le grand public. Elle guidera le client vers les lieux où il peut en confiance utiliser son téléphone mobile sans contact. CityziTM prend concrètement la forme d'une signalétique spécifique, que l'on retrouvera sur les terminaux mobiles NFC, sur les étiquettes NFC (ou « tags ») et dans les situations d'usage de ces services (cf p 10 et 11 pour plus d'information sur cityziTM).

CityziTM sera lancée à Nice au printemps 2010.

De même que ses spécifications, l'AFSCM propose de partager cette marque et cette signalétique entre acteurs au moins à l'échelle européenne, pour favoriser la reconnaissance et l'usage des services mobiles sans contact lors des déplacements d'affaire ou de tourisme.

LE NFC MOBILE DANS LE MONDE ET EN FRANCE

La France est le seul pays qui, au sein de l'AFSCM, réunit autant d'acteurs autour d'une solution et d'un écosystème ouverts de NFC mobile. **L'AFSCM fait aujourd'hui figure de pionnière en Europe pour le développement du marché du sans contact mobile.**

I - LES SERVICES SANS CONTACT MOBILES DANS LE MONDE

- Un marché installé en Asie

Le NFC mobile fait partie du quotidien au Japon, pays pionnier et leader dans ce domaine. Proposé depuis 2004 par NTT DoCoMo et Sony, le système sans contact mobile Felica totalisait 48 millions de téléphones compatibles vendus fin 2007, pour environ 10 millions d'utilisateurs actifs. Ces terminaux sont couramment utilisés dans les trains et métros de Tokyo, dans certains supermarchés pour régler ses achats, par les marques pour leur programme de fidélisation dématérialisée ou dans le secteur de la sécurité. De même, la Corée a lancé le NFC mobile en 2006 et compte déjà 12 millions d'utilisateurs de services de paiement sans contact mobile.

Dans ces deux pays, les acteurs ont opté pour une solution technologique propriétaire impliquant un nombre restreint d'entre eux, à la différence de l'AFSCM en France qui a fait le choix d'une solution ouverte basée sur des normes internationales.

Enfin, des pilotes ont récemment débuté dans plusieurs pays d'Asie comme en Chine continentale et à Taiwan, et l'opérateur malais Maxis a lancé une première offre mobile NFC sous le nom de Fast Tap.

- Les projets ou expérimentations ailleurs dans le monde

Ailleurs dans le monde, de nombreux pilotes sont conduits pour tester les multiples applications du NFC mobile et des déploiements de moindre envergure ont déjà été réalisés. Aux Etats-Unis, des programmes pilotes dans le secteur des transports permettent de payer ses titres avec son téléphone mobile. Ils ont été déployés par certaines banques et

transporteurs à San Francisco, Atlanta, New-York et Washington. Au Royaume-Uni, le Ministère des Transports a récemment lancé une consultation publique sur le NFC. Actuellement, seuls des partenariats bilatéraux ont vu le jour dans ce pays. En Allemagne, le projet « Touch and Travel » propose la dématérialisation des titres de transport qui a séduit 500 testeurs environ. Le pilote devrait être étendu à l'ensemble de l'Allemagne début 2010.

II - UN ECOSYSTEME DU SANS CONTACT MOBILE OPERATIONNEL EN FRANCE

La France dispose d'atouts pour développer le marché des services sans contact mobiles :

- choix en faveur d'une solution non-proprétaire, ouverte et interopérable
- puissante industrie dans le domaine des cartes à puces
- implication d'acteurs industriels puissants, d'envergure internationale : banques, groupes de distribution et opérateurs mobiles notamment
- qualité des transports publics, de ses entreprises et déploiement réussi du sans contact en France dans ce secteur (5 millions de cartes sans contact, 50.000 équipements de lecture)
- soutien des pouvoirs publics et du gouvernement : création du « Forum des Services Mobiles Sans Contact » en 2008, technologie NFC placée au cœur du plan France numérique 2012 et incluse dans la consultation publique sur « L'Internet du futur » conduite de mai à juillet 2009...
- coordination des efforts de l'ensemble des acteurs sous l'égide de l'AFSCM.

De ce fait, l'AFSCM participe activement à la structuration d'un écosystème français désormais opérationnel. Il comprend :

- **Les acteurs du secteur des télécoms**
 - o L'opérateur mobile, garant de la sécurité de la carte SIM et de l'accompagnement du client mobile
 - o L'opérateur de réseau mobile propose une infrastructure sécurisée de chargement et d'exécution des applications mobiles sans contact.

- **Les émetteurs d'applications mobiles NFC, fournisseurs de services :**

- L'émetteur d'application NFC mobile qui propose un service sans contact mobile au client équipé (banques, distributeurs, annonceurs, collectivités, etc.)

- **Les acteurs du secteur électronique/IT**

- Le fabricant de terminaux mobiles NFC
- Le fabricant de cartes SIM NFC
- Le fabricant de valideurs produit les lecteurs NFC qui seront déployés par les fournisseurs de services dans les bus, les gares, les commerces et autres lieux d'usages des applications NFC mobiles
- Le fabricant de puces NFC fabrique la puce intégrée au terminal mobile
- Le développeur d'applications mobiles pour le compte d'un fournisseur de service
- Le TSM propose des services aux émetteurs d'applications et aux opérateurs pour le raccordement des systèmes d'information.

- **L'organisme de standardisation**

Il développe un standard pour le NFC qui assure l'interopérabilité et la compatibilité des matériels et services entre eux. Il réfléchit aux futurs développements des services NFC.

« NICE, VILLE SANS CONTACT MOBILE » :

PREMIER TEST COMMERCIAL A GRANDE ECHELLE DES SERVICES SANS CONTACT MOBILES

I - PREMIERE OFFRE MULTISERVICES SANS CONTACT MOBILE EN EUROPE

Au printemps 2010, Nice accueillera le premier déploiement pré-commercial d'une offre NFC mobile multiservices en Europe. Dans le cadre de ce projet, les premiers téléphones NFC industriels, ainsi que de multiples applications émises par les partenaires des opérateurs mobiles, seront proposés aux 500.000 habitants de l'agglomération.

« Nice, ville sans contact mobile » fait suite à de nombreuses expériences concluantes menées par le passé autour du NFC mobile en France (cf p14). Celles-ci visaient surtout à tester la technologie. L'initiative niçoise se distingue par l'ampleur du projet et par sa dimension commerciale :

- Elle n'est pas focalisée sur une application unique de type billettique ou paiement dans les commerces
- Elle repose sur un échantillon important d'utilisateurs : des milliers de clients, à comparer aux 50 à 400 testeurs lors des expérimentations
- Pour la première fois, l'expérience regroupe les opérateurs mobiles français Bouygues Télécom, SFR, Orange et NRJ Mobile
- Son périmètre couvre l'ensemble de la communauté urbaine de Nice, soit la ville et les 24 communes environnantes
- Les premiers téléphones mobiles NFC seront distribués commercialement en France pour la première fois à cette occasion.

II - DE MULTIPLES PARTENAIRES ASSOCIES ET UNE VARIETE DE SERVICES TESTES

L'AFSCM assure la coordination de ce projet qui implique aussi la Ville et la Communauté Urbaine de Nice ainsi que de nombreux autres acteurs locaux et nationaux :

- Veolia Transport
- Les opérateurs Bouygues Télécom, SFR, Orange et NRJ Mobile

- Crédit Mutuel, Société Générale, BNP Paribas
- Airtag, spécialiste des applications de fidélité mobile NFC
- Connecthings, spécialiste des tags NFC

Les premiers services proposés dans le cadre de « Nice, ville sans contact mobile » seront variés :

- Transports en commun : billettique, information voyageur
- Valorisation du patrimoine et de l'éducation : projet e-campus
- Commerce et distribution : paiement bancaire de proximité, fidélité et couponing mobile
- Information culturelle /tourisme : musées

III – NICE COMME REPETITION GENERALE DU DEPLOIEMENT COMMERCIAL DES APPLICATIONS SANS CONTACT MOBILES

Considéré comme une répétition générale, le projet niçois pourrait bientôt être suivi d'autres déploiements de services sans contact mobiles en France et en Europe. De nombreux acteurs ont manifesté leur intérêt pour ce projet ou pour un déploiement rapide de nouveaux services basés sur la technologie NFC. Suite à leurs premières expérimentations, les villes de Caen et Strasbourg réfléchissent à un déploiement plus large des services sans contact mobiles sur leur territoire. Jean Paul Huchon, Président du Conseil Général d'Ile-de-France, a exprimé le souhait de lancer une solution NFC mobile dans le secteur des transports. Enfin, la grande distribution – via le projet Ergosum qui vise à harmoniser le parcours client lors du passage en caisse - examine elle aussi le déploiement de cette technologie pour offrir de nouveaux services à ses clients et réduire ses coûts.



UNE SIGNALÉTIQUE POUR FACILITER L'ADOPTION DU SANS CONTACT MOBILE

I - CITYZI™ POUR SAVOIR OU UTILISER SON TELEPHONE MOBILE NFC

L'AFSCM a lancé la marque Cityzi™ pour aider le client à identifier plus facilement les endroits où il peut utiliser son téléphone sans contact en toute sécurité. Cityzi™ se matérialisera, pour l'utilisateur final, par une signalétique qu'il retrouvera sur son mobile, sur les étiquettes NFC et sur les lieux d'usage de ces services.

Cityzi™ atteste également de la compatibilité d'un service ou d'un équipement avec les règles élaborées par l'AFSCM, notamment pour garantir l'interopérabilité des services et terminaux sans contact mobiles entre eux.

II - UNE MARQUE DISCRETE A DISPOSITION DES FOURNISSEURS DE SERVICES ET DES INDUSTRIELS

Bien qu'étant le label marquant la conformité aux spécifications publiées par l'AFSCM, Cityzi™ se positionne comme une marque discrète. Elle n'ambitionne aucunement de remplacer les marques des fournisseurs de services. Il s'agit plutôt d'un signe de repérage, de conformité et de compatibilité en terme d'offres de services.

III - CITYZI CONCRETEMENT :

- Des engagements forts :

- Fournir des dispositifs de communication « prêt à l'emploi » aux fournisseurs de services
- Fournir des outils pour développer la notoriété des services sans contact mobile auprès des consommateurs et les rassurer sur les services agréés par l'AFSCM
- Faciliter l'accès au service dès l'installation sur le mobile (icône Cityzi™ et liste des services Cityzi™ disponibles sur le téléphone)

- Accompagner le client tout au long de la vie du service sans contact mobile

- **Des éléments graphiques distinctifs**

Cityzi™ est reconnaissable à travers trois éléments graphiques :



Un logo qui caractérise la compatibilité d'un service ou d'un équipement sans contact mobile avec les spécificités AFSCM



Une signalétique de repérage apposée partout où ces services peuvent être utilisés, en particulier **chez les commerçants**. La signalétique « ici cityzi » apposée sur la vitrine, la porte d'entrée d'un magasin ou à proximité d'une borne de paiement signifie que vous pouvez, chez ce commerçant :

- payer avec votre mobile,
- et/ou utiliser vos cartes de fidélité cityzi™,
- et/ou accéder à des informations pratiques en plaçant votre mobile cityzi™ devant une borne.



Ce visuel désigne les cibles cityzi™ (qui correspondent aux tags NFC insérés dans des objets, dans du mobilier urbain...). Il permet au public de reconnaître instantanément les points d'information dans sa ville. L'utilisateur place son téléphone mobile cityzi™ devant une borne cible et accède automatiquement à l'information pratique proposée.



Cet icône intégré dans le menu du téléphone mobile NFC permet à son propriétaire d'accéder en un clic à tous les services mobiles sans contact de son téléphone.

LA TECHNOLOGIE DES SERVICES SANS CONTACT MOBILE

I - LE NFC MOBILE : UNE TECHNOLOGIE SIMPLE, INTUITIVE ET SECURISEE

- Le NFC, émanation de technologies éprouvées

La technologie NFC « *Near Field Communication* » est au cœur de l'émergence des services sans contact mobiles. Elle permet de collecter et d'échanger des données à une distance de quelques centimètres, par fréquences radio. Elle rend possible les interactions simples et sans contact entre les objets. Le NFC mobile résulte de la convergence de technologies éprouvées, déjà massivement déployées : RFID et cartes sans contact...

- La solution ouverte choisie par l'AFSCM

Basée sur des standards internationaux, la solution ouverte de l'AFSCM consiste à intégrer dans le téléphone mobile une puce et une antenne NFC, et une carte SIM comme élément de sécurité (« *secure element* ») permettant de charger et utiliser les applications et les données de l'utilisateur en toute confidentialité et sécurité. Il suffit au client d'approcher son téléphone d'une borne ou d'un terminal de paiement NFC, ou encore d'une étiquette NFC pour déclencher une action de manière intuitive et sûre : valider une entrée, payer un achat, envoyer un SMS, accéder à un site Internet mobile, etc.

- Un niveau de sécurité identique à celui des cartes à puces

Des cartes bancaires sans contact sont déjà largement déployées en France et à l'étranger : les travaux de l'AFSCM en cours visent à amener la carte SIM au même niveau de sécurité que les puces de ces cartes dès 2010-2011. Les informations contenues dans le téléphone NFC sont sécurisées et confidentielles : personne, en dehors du client ne peut y avoir accès. Les données qui transitent lors des échanges ou transactions sont cryptées. Le risque d'usage frauduleux est par ailleurs réduit car l'utilisation fréquente de son téléphone mobile au fil de la journée rend plus rapide la détection de son éventuel vol ou perte. Dans ce cas, il suffira au client d'appeler son opérateur pour qu'il suspende à la fois ses services et sa ligne. Il pourra ensuite facilement bénéficier de l'installation à distance de ses applications et de ses données sur son nouveau téléphone, grâce au réseau mobile.

II - COMMERCIALISATION DES PREMIERS TERMINAUX MOBILES NFC AU PRINTEMPS 2010

- Une gamme de terminaux sans contact mobiles à partir de fin 2010

Les premiers terminaux mobiles NFC produits à grande échelle seront proposés en France au printemps 2010, à l'occasion du déploiement de « Nice, ville sans contact mobile ». Un Samsung Player One sera distribué par les opérateurs mobiles suivi, peu après, d'un modèle Sagem. Leur prix sera cohérent avec celui des autres mobiles vendus par ces opérateurs dans la même gamme de fonctionnalités. D'ici fin 2010, l'AFSCM estime qu'une gamme de terminaux sans contact mobiles pourrait être proposée sur le marché français.

- Les trois modes de fonctionnement des téléphones mobiles NFC

⇒ Mode émulation de cartes : le téléphone mobile fonctionne dans ce cas comme une carte à puce sauf que la communication s'effectue sans contact, par les ondes radio à très courte portée. S'il offre le même degré de sécurité que les cartes à puces, le téléphone NFC peut lui stocker une multitude de cartes et contenus dématérialisés de fournisseurs distincts (paiement, transport, fidélité, coupons de réduction, informations d'identité...).

⇒ Mode lecteur : dans ce cas, le téléphone est capable de lire les informations d'étiquettes électroniques (ou « Tags ») apposées sur du mobilier urbain (abribus, panneaux d'affichage...) ou d'autres supports physiques (affiches intelligentes, emballages...). Dotée d'une antenne souple et d'une puce mémoire, cette étiquette est activée par ondes radio à l'approche d'un téléphone mobile NFC. Elle délivre ses informations (URL d'un site mobile auquel le navigateur du téléphone mobile se connecte automatiquement, coordonnées géographiques de l'endroit...) ou initie une action (déclencher un appel, l'envoi d'un SMS ou le lancement d'une application...).

⇒ Mode mobile à mobile : il est également possible d'échanger des données entre deux téléphones mobiles NFC, à l'image du Bluetooth mais de façon plus simple et plus sécurisée. Ce mode est utilisé pour des applications de type échange monétaire, de billets ou de tickets, de contenus et d'informations (cartes de visite...), jeux multi-joueurs, etc.

LES SERVICES MOBILES SANS CONTACT REVOLUTIONNENT LE QUOTIDIEN !

I - DES SERVICES INNOVANTS SUSCITANT UN FORT ENGOUEMENT DU GRAND PUBLIC

- Simplification de la vie quotidienne

Les services mobiles sans contact vont simplifier de manière spectaculaire la vie quotidienne dans de nombreux domaines : achats sécurisés, validation de titres dans les transports, dématérialisation de billets, gestion de comptes, accès à des informations pratiques ou de proximité, dialogue interactif avec les marques grâce au mobilier urbain équipé d'étiquettes NFC, accès à des espaces publics ou privés... Pour les entreprises, ces services enrichiront la qualité et la valeur ajoutée de leurs offres, généreront des revenus supplémentaires, augmenteront leur productivité ou contribueront à diminuer leurs coûts. Enfin, le déploiement des services sans contact mobiles s'opère en France dans le respect des réglementations en vigueur en matière de respect de la vie privée et des données personnelles (règles de la CNIL¹, de la LME² et de la LCEN³). En particulier, la transmission d'un numéro de mobile ou la géolocalisation seront obligatoirement soumises à l'accord préalable du client (règle de l'« opt'in »).

- Des expérimentations concluantes

De nombreuses expériences concluantes ont été conduites ces dernières années autour des services sans contact mobiles à Paris, Strasbourg, Caen, Rennes, Grenoble, Bordeaux ou Marseille... De moindre envergure par rapport au déploiement prévu à Nice au printemps 2010, ces expérimentations ont toutes confirmé le bon fonctionnement de la technologie et l'accueil favorable du public. Une majorité écrasante de testeurs ont jugé ces services simples d'utilisation et à forte valeur ajoutée.

¹ Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)

² Loi de Modernisation de l'Economie (LME)

³ Loi sur la Confiance dans l'Economie Numérique (LCEN)

II - TRANSPORT : LE NFC MOBILE OU LA GENERALISATION DU SANS CONTACT

Le téléphone mobile NFC va accélérer la généralisation des services sans contact du type Passe Navigo ou carte Vélib'. A terme, il réunira l'ensemble des cartes sans contact de transport d'un même usager. Ces cartes lui procureront un meilleur service grâce notamment au recours à l'Internet mobile, sans rupture de canal.

Quelques exemples d'applications

- Achat en ligne de titres de transport, à tout moment : tickets unitaires et abonnements peuvent être stockés dans le mobile
- Validation du titre de transport en passant son mobile devant la borne de contrôle
- Consultation en temps réel des horaires des transports publics, grâce aux étiquettes électroniques posées sur les abribus, reliées à un site mobile
- Historique de ses achats, etc.

Les bénéficiaires

- Pour les clients :
 - Achat de titres à distance (fin des files d'attente)
 - Simplicité du téléphone mobile comme support de cartes : on l'a toujours avec soi
 - Accès à de l'information et des services à valeur ajoutée (trafic ou perturbations en temps réel, recommandation d'itinéraires, informations touristiques...), délivrés dans une variété de langues
- Pour les fournisseurs de services :
 - Réduction des coûts, liée à la dématérialisation des billets
 - Gains de clients occasionnels et fortes économies liées à la gestion de ces clients, générateurs de surcoûts pour les transporteurs
 - Meilleure connaissance des clients : amélioration des services proposés, offre de nouveaux services et d'offres spécifiques (touristes, hommes d'affaires...)

- Diminution des risques de fraude : le client s'aperçoit plus vite de la perte ou du vol de son mobile que d'une carte.
- Réduction du nombre de distributeurs de tickets, etc.

II - BANQUES ET COMMERCE : UN NOUVEAU MODE DE PAIEMENT SIMPLE, RAPIDE ET SECURISE

Les conditions sont réunies pour assurer le lancement et l'essor rapide du paiement mobile sans contact en France : mise en application en France depuis le 1^{er} novembre 2009 de la Directive Européenne réformant les services de paiement, des banques fortement impliquées et des services prêts à être déployés.

Quelques exemples d'applications :

- Paiement via son téléphone mobile, dans les grandes enseignes ou les parkings par exemple (achats en ligne, achats de produits chez les commerçants de proximité ou dans les grandes enseignes équipés de lecteurs NFC, paiement d'emplacements dans des parkings équipés...) :
 - Paiement avec code PIN : la limite est fixée par l'émetteur du moyen de paiement mobile.
 - Paiement sans code PIN pour les petits montants, si le client le souhaite
 - Garanties et conditions identiques à celles d'une carte bancaire classique, par exemple en termes de plafond de paiement
- Dématérialisation des programmes de relation clients : points fidélité, coupons de réduction, cadeaux...
- Authentification forte avec son mobile pour la gestion des comptes en ligne...

Les bénéficiaires :

- Pour les clients :
 - Un mode de paiement simple et, à terme, aussi sécurisé que les cartes à puces (cf p12)
 - Diminution du temps de passage en caisse
 - Accès simplifié à ses cartes et avantages clients, tous réunis sur son téléphone mobile

- Pour les fournisseurs de services :
 - Un canal de vente simple et sécurisé supplémentaire, permettant de toucher de nouveaux clients
 - Passages en caisses plus fluides et plus rapides
 - Diminution du volume de petite monnaie, gestion simplifiée de sa comptabilité (élimination du risque d'erreur de caisse, meilleur contrôle des ventes réalisées...)
 - Limitation des risques liés à la possession de liquidités en caisse
 - Nouveau mode de promotion local de son commerce grâce aux étiquettes NFC apposées dans les alentours
 - Dématérialisation des programmes de relation client

III - COLLECTIVITES LOCALES : SIMPLIFIER ET AMELIORER LA VIE QUOTIDIENNE DES USAGERS

Les collectivités locales tireront de substantiels avantages du développement des services sans contact mobiles. Elles vont améliorer leur contribution dans la lutte contre le réchauffement climatique en facilitant l'accès des voyageurs occasionnels aux transports en commun. Les services sans contact mobiles vont également permettre de fournir une meilleure information municipale et de proximité aux usagers et aux touristes, qui pourra être délivrée dans une variété de langues (étiquettes insérées dans le mobilier urbain pour désigner les attractions touristiques ou manifestations culturelles proches du lieu où l'on se trouve...). Ils contribueront enfin à améliorer la communication directe entre élus et citoyens par exemple.

IV - MARKETING ET COMMUNICATION : PROLONGER ET INDIVIDUALISER LA RELATION AVEC LE CONSOMMATEUR

En équipant leurs produits, leurs supports physiques de communication, le mobilier urbain ou leurs points de vente d'étiquettes NFC, les marques créent les conditions d'un meilleur dialogue interactif avec le client. Elles vont pouvoir vendre en ligne : le client, en passant son téléphone NFC à l'endroit indiqué sur une affiche équipée d'un tag NFC par exemple, est connecté à la page du site mobile de la marque où il peut acheter le produit. Les marques

pourront aussi délivrer très simplement des informations complémentaires sur un service ou un produit (conseils maquillage, idées recettes en vidéo...) ou encore imaginer de nouvelles opérations d'animations en points de vente, alors que le consommateur est en situation d'achat (tests, informations complémentaires, jeux-concours...).

De plus, le NFC mobile ouvre la voie à la dématérialisation des programmes de gestion de la relation client. Le téléphone NFC du client réunira l'ensemble de ses cartes de fidélité, de ses points et cadeaux, son historique consultable en ligne à tout instant. Enfin, grâce au NFC mobile, les marques pourront adresser sur les téléphones de leurs clients opt'in des offres promotionnelles plus adaptées et personnalisées.

V - BILLETTERIE / CONTROLE D'ACCES / SECURITE : DES APPLICATIONS EVIDENTES ET SIMPLES

A tout moment, l'utilisateur peut acheter avec son téléphone mobile NFC ses billets de spectacles, de matchs, de musées... Le billet est ensuite stocké sur le mobile. Il suffit au client de le présenter à une borne NFC sur le lieu de l'évènement pour valider son entrée.

De même, il suffira d'un geste pour valider l'entrée ou la sortie d'un lieu, en approchant de quelques centimètres son téléphone mobile de la borne d'accès. Le mobile NFC peut en effet réunir tous les badges d'accès d'un individu. Il facilite la gestion des accès à des lieux privés ou publics : accès entreprise, parking, domicile (possibilité également de prévoir l'envoi d'autorisations d'accès à d'autres personnes), bibliothèque, salle de sport, immeuble...

VI – L'INFORMATION DE PROXIMITE PLUS ACCESSIBLE QUE JAMAIS

La technologie sans contact mobile permet aussi de profiter d'informations de proximité en faisant interagir le téléphone avec le mobilier urbain. Concrètement, l'utilisateur accède directement à des sites Internet et obtient par exemple des renseignements sur le trafic local, les services météorologiques, les restaurants à proximité, les horaires de cinéma, l'information municipale...

Les applications du sans contact mobile sont multiples et variées.

Le champ des possibles est énorme !